

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	18
représentés	9
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'UI, (Adjoints), Hervé CORON, (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT, Nicolas DEVAUX, Karine DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine WYCZTAK (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET, Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT, Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC, Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX, Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI, Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND, Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN.

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation : 01-04-22

n°44

Objet : Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public

Après s'être fait présenter, pour le budget général et les budgets annexes (assainissement, lotissement, forêt), les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 pour le budget général et les budgets annexes,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

VU la note de synthèse n° 2022-040 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-04-22,

VU l'avis de la commission " finances, affaires générales et personnels ", réunie le 30-03-22,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget général et les budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,


Dominique BONNET

